



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0707

CFVU DU 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME RELATIVE AU MASTER MENTION MUSICOLOGIE, PARCOURS MUSIQUE ET CULTURE ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 juillet 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT A LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME RELATIVE AU MASTER MENTION MUSICOLOGIE, PARCOURS MUSIQUE ET CULTURE ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/07/2022.*

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.